



# Séances d'informations phytosanitaires 2020

## Informations brèves sur quelques sujets d'actualité

**Bernard Beuret**

T 032 /420 74 33

[b.beuret@frij.ch](mailto:b.beuret@frij.ch)

[www.frij.ch](http://www.frij.ch)

# Homologations – retraits de produits phytosanitaires :

Produits à base de chlorothalonile :

**Raisons** : protection des eaux souterraines

## **Conséquence pour la protection des cultures :**

- Pomme de terre : plusieurs autres produits sont à disposition
- Céréales : le chlorothalonile apporte un complément intéressant pour lutter contre la septoriose (blé) et les grillures (surtout orge). Les derniers fongicides apparus sur le marché sont pleinement efficaces contre ces maladies. Il subsiste néanmoins un inconvénient au niveau de la lutte contre les résistances

## **Conséquence pour l'agriculteur :**

- Obligation de retourner des produits qu'il s'est procuré
- ➔ À l'avenir, éviter de constituer des stocks

# Homologations – retraits de produits phytosanitaires :

Produits à base de chlorpyrifos et de chlorpyrifos-méthyl :

**Raisons** : protection de l'environnement, neurotoxique

## **Conséquence pour la protection des cultures :**

- lutte contre les courtilières, noctuelles terricoles, tipules : plus de solution à l'aide d'appât insecticide ; actuellement pas de lutte directe à disposition
- Pomme de terre : lutte contre le ver fil de fer : retrait d'Ephosin (efficacité partielle), solution avec Attracap (efficacité partielle)
- Colza : lutte contre le méligèthe : 1 groupe d'insecticides en moins  
    →                                   il reste 5 groupes à disposition  
                                          à alterner

## **Conséquence pour l'agriculteur :**

- Utiliser les produits retirés dans le délai imparti

# Standardisation des mesures de protection pour les utilisateurs professionnels de PPh :

La mesure 6.2.2.1 du plan d'action vise à améliorer les informations pour la protection de l'utilisateur.

De ce fait, le seco a standardisé les mesures de protection afin de :

- réduire le nombre de combinaisons possibles des différentes mesures de protection ;
- faciliter la comparaison du risque entre les produits ;
- identifier rapidement les mesures de protection nécessaires.

Voir par exemple l'assortiment choisi de Landi : 

Travaux de : **Michel Hauser & Olivier Sanvido**  
**Secrétariat d'Etat à l'économie SECO**  
 Secteur produits chimiques et travail (ABCH)  
 michel.hauser@seco.admin.ch

Préparation de la bouillie				
				Gants de protection: A usage unique ou réutilisable (nitrile ou néoprène) (symbole Erlenmeyer, norme EN 374)
				Tablier avec manches ou fermeture au dos ou combinaison de protection jetable ou réutilisable (normes EN 14605, DIN 32781, ISO 27065)
				Visière ou lunettes de protection fermées (les lunettes normales ne sont pas suffisantes)
Application de la bouillie				
L'application par tracteur avec cabine fermée et filtre à air de type 3 ou 4 (EN 15695) peut remplacer les EPI				
				Gants de protection: A usage unique ou réutilisable (nitrile ou néoprène) (symbole Erlenmeyer, norme EN 374)
				Combinaison de protection à usage unique ou réutilisable (norme EN 14605, DIN 32781, ISO 27065))
				Visière
				Couvre-chef: Capuche fermée
Travaux successifs				
				Gants en nylon ou polyester avec revêtement en nitrile ou gants à usage unique
				Habits de travail avec manches longues et pantalon
Equipement supplémentaire selon la notice d'utilisation				
				p.ex. Demi-masque ou masque complet contre les particules/poussières (P2/P3) ou contre les vapeurs/gaz (par exemple A2/P2)

# Repousses de betteraves «Smart Belamia»:

La firme Bayer informe de ce qui suit (résumé) :

- Les repousses de betterave ne seront pas systématiquement présentes dans la culture suivante
  - Les collets sont moins problématiques que les racines (réserves moins importantes)
  - Les betteraves se décomposent mieux en surface que dans le sol (attention au labour)
  - Le risque de repousses est néanmoins bien présent surtout lors **d'hivers peu rigoureux**
  - Le producteur doit bien contrôler ses parcelles pour prendre les mesures nécessaires à temps
- ➔ sur céréales, l'application précoce ne sera pas suffisante. Il conviendra de bien contrôler sa culture au début de la montaison et d'intervenir si nécessaire avec un produit du groupe HRAC O (Starane ou autre hormone, en respectant le stade d'intervention)

# Chrysomèle des racines du maïs 2019 :

*Diabrotica virgifera virgifera*

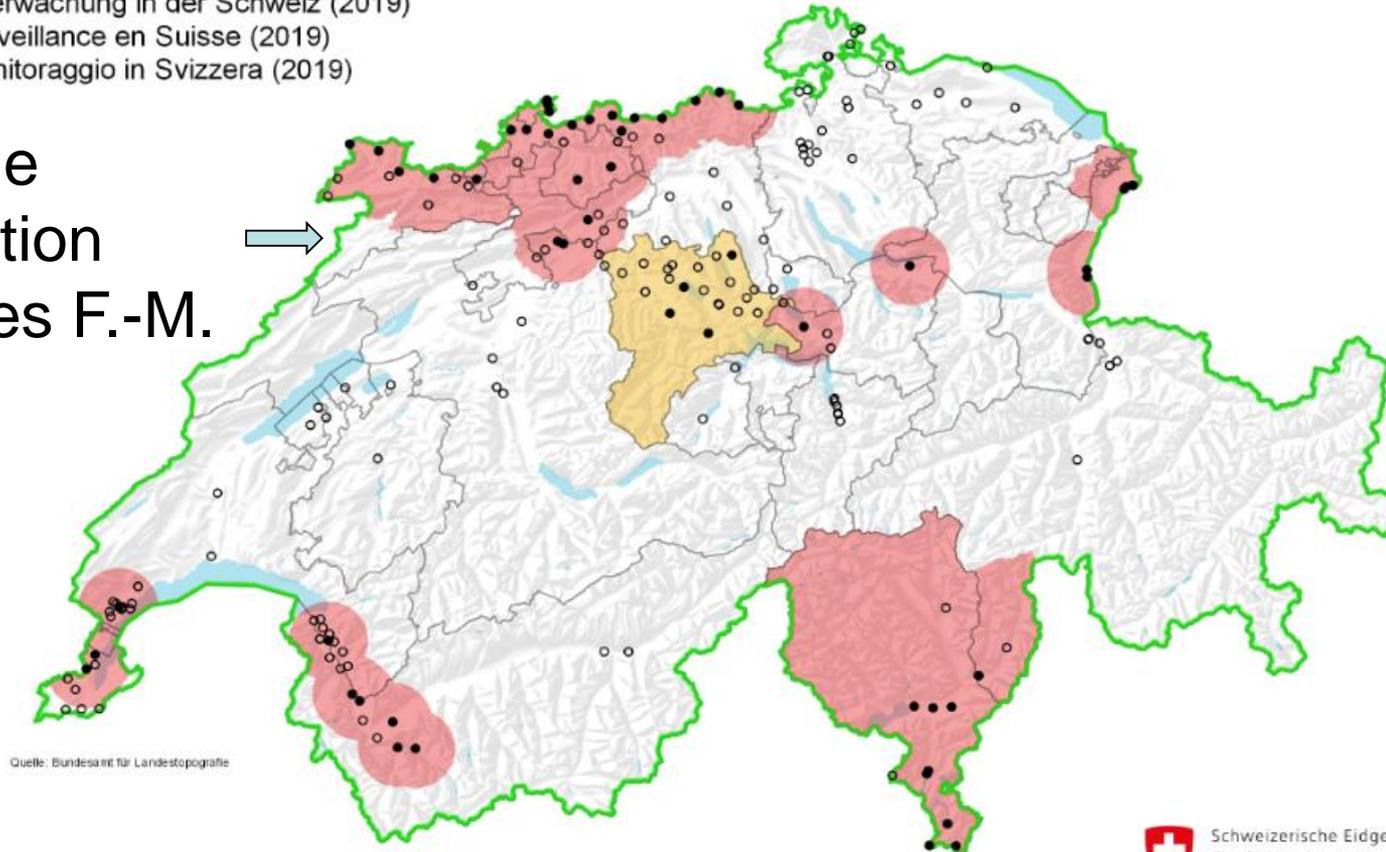
Version 23.09.2019, blso

Überwachung in der Schweiz (2019)

Surveillance en Suisse (2019)

Monitoraggio in Svizzera (2019)

Plus de restriction pour les F.-M.



Quelle: Bundesamt für Landestopografie

- Fänge/Captures/Cattura
- Ohne Fänge/Sans captures/Senza cattura
- Abgegrenztes Gebiet (Radius: 10 Km)/Zone délimitée (Rayon: 10 Km)/Territori delimitati inferiore (Raggio: 10 Km)
- Pilotprojekt/Projet pilote/Progetto pilota



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für  
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF  
Agroscope

# Les deux initiatives liées à l'usage des produits phytosanitaires:

- Les initiatives «Eaux propres» et «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse» n'ont pas le même contenu.
- Elles suscitent des débats passionnés avant une votation, actuellement prévue pour novembre 2020.
- La Fondation Rurale Interjurassienne (et la Station phytosanitaire du Canton du Jura) n'ont pas à prendre position sur cette question.
- Les citoyens se prononceront et nous prendront acte.
- Dans le même état d'esprit, nous avons participé à l'élaboration d'un «Programme phytosanitaire JU», demandé par les autorités cantonales.
- Notre rôle consiste à conseiller les agriculteurs dans un contexte donné, mais pas à modifier ce contexte.
- une **Station phytosanitaire** n'est pas une **centrale de promotion** des produits phytosanitaires

# Merci pour votre attention !

À disposition  
pour vos  
questions